échange n'était pas adopté, ce qui est tout à fait contraire à la vérité. En fait, s'ils ont perdu leur emploi, c'est parce que l'accord a été adopté. Le gouvernement a donc essayé de faire peur aux pauvres. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a produit cet encart qui contenait toutes sortes de questions et de réponses toutes plus fausses les unes que les autres. Je me souviens tout particulièrement d'une affirmation de Tom D'Aquino, qui a écrit cet affreux document. Il disait: «Nous nous servirons de l'Accord de libre-échange comme prétexte pour demander une réduction des services sociaux», et la réponse était bien sûr négative. Mais dès que l'Accord de libre-échange a été signé, le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Thibeault, et celui du Conseil canadien des chefs d'entreprises, Tom D'Aquino, ainsi que d'autres personnes du même acabit, ont déclaré qu'il fallait réduire les services sociaux. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que les pensions de vieillesse et le régime d'assurancechômage seraient réduits, et que les gens en souffriraient parce que leurs grands patrons ont décidé de prendre leur argent et de l'investir au Mexique ou ailleurs, et de mettre ainsi des milliers de familles à la rue. Bien sûr, il faut alors réduire leurs prestations d'assurance-chômage.

C'est pourquoi, sénateur Corbin, la personne qui vous a écrit ne croit pas ce que le gouvernement dit et elle se sent insultée par le fait que le gouvernement croit pouvoir tromper encore une fois la population du Canada. On peut tromper tout le monde à l'occasion et certaines personnes constamment, mais on ne peut pas tromper tout le monde constamment. Bien sûr, si vous êtes un menteur congénital, vous pensez que c'est possible, mais cela vous retombe finalement sur le nez. Ce qui est malheureux, c'est que cela ne pourra pas retomber sur le nez de Mulroney avant deux ans, ce qui sera suffisant pour que le pays s'autodétruise à cause de cette terrible, horrible, absurde...

[Français]

Sénateur Chaput-Rolland, allez vous plaindre à des journalistes québécois. Je n'ai pas à vous demander de vous garder de dire la vérité. Vous ne la dites pas d'habitude. Écrivez quelque chose sur le mur des humiliations, sénateur.

Le sénateur Hébert: Vous lui avez fait peur, elle est partie.

Le sénateur Gigantès: Non, ce n'est pas que je lui aie fait peur, j'espère qu'elle va dire dans un article ou dans une entrevue qu'elle me hais plus que vous. Depuis qu'elle a dit que c'est nous qu'elle hait le plus de tous les libéraux, vous êtes devenu insupportable!

[Traduction]

Le gouvernement reconnaît le caractère régressif de la taxe sur les produits et services, mais il soutient que cet inconvénient peut être contrebalancé par le versement de crédits remboursables de taxe sur les ventes aux contribuables dont le revenu est peu élevé.

Et même si c'était vrai, cette tentative faite en vue de supprimer le caractère régressif de la taxe pose un certain nombre de problèmes.

• (1030)

Avant d'en venir à la définition de ces problèmes, j'aimerais préciser que même si c'était vrai, ce ne le sera pas pour les 15 p. 100 qui ne demandent pas le crédit de taxe pour enfants. Ils ne le demanderont pas parce qu'ils sont illettrés, parce qu'ils

ne sont pas au courant, ou parce qu'ils sont trop pauvres ou trop malades. Honorables sénateurs, ces chiffres ne sont pas négligeables. Quinze pour cent ne demanderont pas le crédit de taxe pour enfants. Cela représente des dizaine de milliers de personnes qui ne recevront pas ces crédits de taxe parce qu'ils ne peuvent les demander. Ils ne savent pas comment faire. Aucun mécanisme n'est prévu pour les aider.

Ce sont les plus pauvres, les plus vulnérables. Des gens comme des mères célibataires qui ne demandent pas le crédit de taxe pour enfant ne demanderont pas le crédit pour taxe de vente. Ils paieront 7 p. 100 de plus sur leurs maigres achats. Ils devront consommer 7 p. 100 de moins. En réalité, ils mangeront 7 p. 100 de moins et ils se nourrissent déjà mal. Leurs enfants devront porter des bottes trouées pendant un autre hiver.

Il n'y a aucune disposition pour les aider. Mais pourquoi faudrait-il les aider? Ils sont pauvres. Le bon Dieu veut qu'ils soient pauvres. S'il ne voulait pas qu'ils soient pauvres, il en aurait fait des magnats canadiens et non des citoyens canadiens.

Passons maintenant aux problèmes que pose, selon M. Brooks, la tentative du gouvernement d'éliminer la régressivité de la taxe. J'arrive à un aspect qui a poussé mon ami, l'honorable Eymard Corbin, à lire la lettre qu'il a reçue d'un de ses voisins.

Premièrement, ces crédits remboursables ne peuvent éliminer la régressivité de la taxe que jusqu'à la limite des crédits maximaux admissibles. Toutefois, au niveau de revenu où on commence à éliminer ces crédits (24 800 \$ selon la proposition du gouvernement), cette régressivité demeure.

Honorables sénateurs, un revenu de 24 800 \$ n'est plus un revenu de riche. Cela signifie que vos secrétaires n'obtiendront pas le remboursement. Cela signifie que la plupart des gens ne le recevront pas. La classe moyenne inférieure et la classe moyenne, qui sont les piliers de toute société et qui portent déjà la plus grande partie du fardeau fiscal, seront frappées sans ménagement par ce 7 p. 100 de plus. Félicitations. C'est vraiment trop de bonté. Rendez la vie plus facile pour les riches, frappez la classe moyenne et frappez les pauvres. Mais quand les gens votent pour un gouvernement conservateur, c'est ce qui arrive.

Par conséquent, aussi généreux que soient ces crédits, les contribuables à revenus moyens consacreront une part plus importante de leurs revenus au paiement de la taxe que les contribuables à revenus plus élevés. Le tableau 17 illustre également cette tendance. Comme l'indique la colonne 5, si les crédits remboursables sont considérés comme des remboursements directs de la TPS, la taxe fédérale sur les produits est progressive jusqu'à la fourchette des 35 000 \$ à 45 000 \$ de revenus, mais devient régressive par rapport aux revenus des groupes à revenus plus élevés. Toutefois, les familles des groupes à revenus plus élevés continuent à verser une part moins grande de leurs revenus 3,1 p. 100) pour la taxe fédérale sur les produits que les familles des groupes à revenus moins élevés (4,2 p. 100). Le fait de faire la majeure partie du poids d'une nouvelle taxe sur la classe des gens à revenus movens défie toute logique, surtout si l'on tient compte du